

GEMINI

GEMINI FONDATION COLLECTIVE

RAPPORT DE GESTION
2025



BILAN

		31.12.2025	31.12.2024	Annexe
Actifs		CHF	CHF	Chiffre
A	Placement de capitaux	7 073 711 383	6 848 736 587	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	130 861 849	110 902 062	
	Compte courant auprès des employeurs	23 993 044	22 661 925	6.9
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	171 534	248 029	7.1
	Autres créances	2 443 740	47 874 899	7.1
	Fortune des pools	6 916 241 217	6 667 049 673	6.4
	Fortune Pool 0	24 479 448	40 178 894	
	Fortune Pool 25	1 748 594 412	1 959 832 816	
	Fortune Pool 35	1 546 380 218	1 270 834 830	
	Fortune Pool 50	264 540 342	207 524 539	
	Fortune Pool Rentes 1	1 267 762 830	1 245 063 879	
	Fortune Pool Rentes 2	272 643 192	258 472 670	
	Stratégies individuelles	1 753 835 852	1 646 179 521	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	36 804 320	38 038 234	
	dont fortune Pool 25	15 387 415	19 469 979	
	dont fortune Pool 35	16 865 394	14 550 381	
	dont fortune Pool 50	4 551 511	4 017 873	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	1 200 604	924 291	
B	Compte de régularisation actif	139 358 127	25 322 854	7.2
	Total de l'actif	7 213 069 510	6 874 059 441	
<hr/>				
Passif		31.12.2025	31.12.2024	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
D	Dettes	89 184 971	92 973 010	7.3
	Prestations de libre passage et rentes	74 414 665	60 476 135	
	Compte courant auprès des employeurs	2 450 844	1 653 331	
	Autres dettes	12 319 461	30 843 545	
E	Compte de régularisation passif	47 129 435	32 781 746	7.4
F	Réserves de cotisations des employeurs	42 127 953	44 457 084	6.9
	Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	42 127 953	44 457 084	
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6 187 615 648	5 963 765 593	
	Capital de prévoyance assurés actifs	4 569 722 406	4 411 573 089	5.2
	Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	1 497 549 196	1 468 796 598	5.4
	Provisions techniques	107 098 789	60 861 501	5.5
	Fonds d'excédents	13 245 257	22 534 405	
I	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	608 523 339	563 461 629	
	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	513 562 975	471 630 582	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 1	79 749 755	78 972 947	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 2	15 210 609	12 858 099	
J	Fonds libres des caisses de prévoyance	212 181 315	152 598 277	
	Excédent de couverture des caisses de prévoyance	205 777 712	141 086 584	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 2	6 403 603	11 511 694	
J2	Fonds libres de la fondation (fonds de compensation)	26 306 849	24 022 102	
	Situation en début de période	24 022 102	22 503 518	
Z	Excédent de charges (-) / produits (+)	2 284 747	1 518 584	
	Total du passif	7 213 069 510	6 874 059 441	

COMPTE D'EXPLOITATION

Activité d'assurance		2025	2024	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	419 358 132	414 576 645	
	Cotisations des employés	152 201 902	151 105 220	
	Cotisations des employeurs	214 591 019	213 193 546	
	Contributions d'assainissement des employés	37 968	50 305	
	Contributions d'assainissement des employeurs	37 646	57 002	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-2 349 681	-3 830 419	
	Prélèvement sur les fonds libres	-123 011	-	
	Financement par des subventions du Fonds de garantie	-519 047	-	
	Primes uniques et rachats	52 512 599	51 111 079	
	Apport au capital de prévoyance bénéficiaires de rente	165 072	325 361	
	Versements aux réserves de cotisation des employeurs	2 284 618	2 564 551	
	Versements du fonds de garantie	519 047	-	
L	Prestations d'entrée	284 837 512	311 707 336	
	Prestations de libre passage	275 540 516	303 272 986	
	Remboursement versements anticipés EPL/divorces	9 296 996	8 434 349	
(K-L)	Encaissement de cotisations et prestations d'entrée	704 195 644	726 283 981	
M	Prestations réglementaires	-232 542 253	-228 990 742	
	Rentes de vieillesse	-92 118 128	-89 304 389	
	Rentes de survivants	-9 725 993	-9 581 299	
	Rentes d'invalidité	-11 393 026	-10 342 559	
	Autres prestations réglementaires	-4 843 483	-4 511 249	
	Prestations en capital à la retraite	-107 355 060	-100 657 297	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-7 106 563	-14 593 951	
N	Prestations extra-réglementaires	-251 517	-471 150	
O	Prestations de sortie	-469 355 615	-482 106 441	
	Prestations de libre passage à la sortie	-430 124 450	-454 399 902	
	Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-21 853 372	-7 007 030	
	Versements anticipés EPL/divorces	-17 377 793	-20 699 509	
(M-O)	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-702 149 385	-711 568 333	
P/Q	Dissolution (+) / constitution (-) d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations	-219 565 130	-214 235 550	
	Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance assurés actifs	-13 769 133	11 689 867	
	Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance bénéficiaires de rente	-28 752 597	-79 570 929	5.4
	Dissolution (+) / constitution (-) des provisions techniques	-46 237 287	-3 778 870	5.6
	Dissolution (+) / constitution (-) fonds excédentaire	9 289 148	-3 153 201	5.1
	Rémunération du capital épargne	-144 380 184	-141 426 096	
	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de cotisations	4 284 923	2 003 679	6.9
R	Produits relatifs aux prestations d'assurance	24 516 798	41 589 084	
	Prestations d'assurance	24 511 791	41 582 697	
	Parts aux bénéfices des assurances	5 007	6 387	
S	Charges d'assurance	-22 546 407	-30 352 759	
	Charges du processus de risque	-20 214 768	-27 908 477	
	Primes d'assurance	-519 614	-637 956	
	Cotisations au fonds de garantie	-1 812 025	-1 806 326	
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-215 548 481	-188 283 577	

COMPTE D'EXPLOITATION

		2025	2024	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Résultat des placements et autres résultats				
T	Résultat net des placements	324 410 674	408 202 727	6.7
	Perte/produit des liquidités et des placements sur le marché monétaire	58 087	666 948	
	Résultat des différents pools	356 511 695	439 612 302	
	Pool 0	427 162	1 940 301	
	Pool 25	78 694 551	110 609 115	
	Pool 35	80 323 693	91 720 374	
	Pool 50	18 113 164	15 295 944	
	Pool Rentes 1	57 816 425	89 578 261	
	Pool Rentes 2	6 685 859	8 119 507	
	Pool stratégies individuelles	114 395 172	122 391 237	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	55 669	-42 437	
	Résultat des intérêts sur autres transferts de capitaux	-15 889	275 828	
	Dépense pour la gestion de fortune	-30 187 426	-29 646 909	6.8
	Rémunération des réserves de cotisation des employeurs	-1 955 792	-2 705 441	6.7
V	Autres produits	9 591 361	6 973 026	
	Versements supplémentaires affectés des employeurs et tiers	7 509 447	4 558 025	
	Autres revenus	2 081 914	2 415 000	
W	Autres charges	-1 208 076	-9 213 527	
X	Frais d'administration	-10 316 026	-10 705 739	
	Frais généraux d'administration	-4 877 260	-4 954 536	
	Marketing et publicité	-840 768	-926 652	
	Activités de courtage	-4 360 914	-4 544 365	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-213 404	-252 008	
	Autorité de surveillance	-23 680	-28 178	
K-X	Excédent de charges / produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	106 929 452	206 972 909	
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance	-45 061 669	-154 999 635	5.8
	Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la caisse de prévoyance	-59 583 037	-50 454 690	5.8
Z	Excédent de produits (+) / charges (-) aux fonds libres de la fondation	2 284 747	1 518 584	

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective est une fondation de droit privé. Elle est prévue pour les collaborateurs des entreprises affiliées ainsi que leurs proches et leurs survivants. La fondation offre une protection contre les suites économiques résultant de l'âge, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

GEMINI Fondation collective remplit les conditions du régime obligatoire LPP. Elle est inscrite sous le numéro SZ-0072 au registre cantonal des institutions relevant de la surveillance du canton de Schwyz. Elle verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées avec les versements supplémentaires calculés individuellement après compensation.

1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	15.09.2024	01.01.2025
Règlement de liquidation partielle	29.11.2022	31.12.2022
Règlement de placement ¹⁾	26.05.2025	01.01.2025
Règlement électoral	12.09.2024	01.01.2024
Règlement des provisions ¹⁾	29.11.2023	31.12.2023
Règlement d'organisation ¹⁾	29.11.2023	01.01.2024
Acte de fondation	27.06.2012	23.08.2012
Règlement pour la stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1 ¹⁾	29.11.2023	01.01.2024

¹⁾ Décision de l'autorité de surveillance encore en suspens

1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, de la direction et les autres personnes habilitées signent collectivement à deux.

Conseil de fondation (mandat 2025–2027)

Représentants de l'employeur

Vital G. Stutz, Advozug GmbH (président)
 Marianne Fassbind, Dynamics Group AG
 Jaap van Dam, HSP Consulting AG

Représentants des employés

Anita Auf der Maur, indépendante (vice-présidente)
 Markus Burri, Arbenz RVT AG, Frauenfeld
 Emanouil Varouxis, indépendant

Direction

Bruno Marroni

Bureau administratif

Avadis Prévoyance SA, Zurich
 Stefan Sadler, directeur adjoint

Autres membres du bureau administratif autorisés à signer

Jacky Baula, direction de mandats, Suisse romande
 Tobias Abstreiter, responsable du mandat
 Karlo Barac, responsable Distribution
 Theo Bissig, conseiller à la clientèle
 Marc Brändli, responsable d'équipe service des prestations
 Julia Breider, responsable d'équipe Comptabilité
 Ahmed Cam, responsable Finances
 Cruz Carreira, conseillère à la clientèle
 Fabian Hauenstein, conseiller commercial
 Elvira Hauser, conseillère à la clientèle
 Helga Hentsch, cheffe d'équipe Conseil à la clientèle
 Gottfried Herger, Application Management
 Christoph Hilti, spécialiste Placements, Fondation collective
 Stefan Rosenberg, conseiller Distribution
 Adina Weber, conseillère service des prestations

1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
 Adrian Schmid, expert en charge

Organe de révision

Ernst & Young AG, Bâle, Marco Schmid est responsable du mandat de révision

Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),
Lucerne

Caisses de prévoyance affiliées

Au 31 décembre 2025, 254 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées, ce qui correspond à une diminution de 10 caisses de prévoyance (majoritairement petites) durant l'exercice. Le nombre d'assurés actifs par caisse de prévoyance a progressé à 114 (année précédente: 112).

2. EFFECTIF DES PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

Effectif caisses de prévoyance

Effectif	31.12.2024	Entrées	Sorties	31.12.2025	Différence
Caisses de prévoyance actives	264	2	-12	254	-10

Effectif assurés actifs et bénéficiaires de rente ¹⁾

Effectif	31.12.2024	Entrées	Sorties	31.12.2025	Différence
Assurés actifs	29 669	4 557	-5 276	28 950	-719
Bénéficiaires de rente de vieillesse	3 845	264	-131	3 978	133
Bénéficiaires de rente d'invalidité ²⁾	471	48	-43	476	5
Rentes de partenaire	533	44	-29	548	15
Rentes d'enfants/d'orphelins	234	33	-39	228	-6
Total	34 752	4 946	-5 518	34 180	-572

¹⁾ 4 597 bénéficiaires de rente sur un total de 5 230 sont gérés par les caisses de prévoyance Rentes, et 349 directement par diverses caisses de prévoyance.

²⁾ Ce chiffre inclut 19 (année précédente: 34) bénéficiaires de rente d'invalidité pour lesquels GEMINI n'est actuellement pas tenue de fournir de prestations en raison d'une coordination avec une assurance-accidents ou suite à une surassurance.

Avec les décomptes de salaires au 1er janvier, chaque entreprise affiliée confirme à GEMINI Fondation collective que toutes les personnes à assurer sont déclarées en bonne et due forme avec leurs salaires AVS annuels effectifs, que toutes les mutations ont été notifiées et que les employés versent au maximum 50% des cotisations à la caisse de prévoyance concernée. L'exhaustivité de l'effectif des assurés et l'enregistrement des cotisations peuvent ainsi être garantis.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

3.1 Explications sur le plan de prévoyance

Pour chaque caisse de prévoyance, la fondation collective gère une institution d'épargne enveloppante incluant une assurance de risques complémentaire. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par caisse de prévoyance. Les prestations et leur financement sont librement définis dans le cadre de la LPP. Les prestations de vieillesse et de sortie reposent sur la primauté des cotisations, et un seul taux de conversion est appliqué à l'ensemble du capital épargne. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent généralement sur la primauté des prestations sur la base du salaire assuré. Pour déterminer le montant des prestations, certaines caisses de prévoyance se conforment aux réglementations LPP. Les prestations de risque conformément au règlement sont gérées de manière autonome par GEMINI Fondation collective. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels, un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich.

3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. La part moyenne des employeurs est de 59%, celle des employés de 41%. Le financement est régi de sorte que la Fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance affiliées peuvent décider de prestations adaptées. Les provisions techniques correspondantes sont constituées à cet effet. Les assurés et les employeurs ont la possibilité de racheter des prestations en vue de retraites anticipées. GEMINI Fondation collective verse alors ces prestations aux destinataires.

3.4 Adaptation des rentes

Le Conseil de fondation a décidé de renoncer à l'augmentation facultative des rentes au 1^{er} janvier 2026.

4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

- Conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- Papiers-valeurs (y compris les parts de fonds de placement et de fondations d'investissement): valeur boursière ou dernière valeur nette d'inventaire disponible
- Régularisations, capitaux de prévoyance et provisions non techniques: valeur nominale
- Provisions techniques: calcul de l'expert en prévoyance professionnelle
- Valeurs escomptées des réserves de fluctuation de valeurs: méthode économique-financière

Les sorties et départs à la retraite au 31 décembre 2025 respectivement au 1^{er} janvier 2026 seront comptabilisés au 1^{er} janvier 2026.

5. RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

GEMINI gère les risques de décès et d'invalidité de manière autonome depuis le 1^{er} janvier 2011. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels (excess of loss), un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich. Les rentes de vieillesse courantes et les rentes de survivants en découlant nées avant le 1^{er} janvier 2005 sont réassurées auprès de Swiss Life, Zurich.

Les valeurs de rachat des rentes rachetées à des compagnies d'assurance vie suisses s'élèvent à CHF 60 359 689 (année précédente: CHF 64 384 882).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, GEMINI Fondation collective gère de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse dans la caisse de prévoyance Rentes. Les provisions techniques nécessaires pour les risques de longévité et d'intérêt sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées séparément dans la caisse de prévoyance Rentes.

Les bénéficiaires de rente «sans employeur» sont réunis dans la caisse de prévoyance séparée Rentes 2, avec un taux technique plus conservateur que dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui réunit les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées.

La fondation gère un fonds d'excédents. L'excédent correspond au report de produits du compte d'exploitation de la fondation après la constitution des provisions techniques et réserves selon le règlement des provisions, ainsi qu'après la constitution des réserves pour fluctuation de valeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

5.2 Évolution et rémunération de l'avoir de vieillesse en primauté de cotisation

	2025 CHF	2024 CHF
État des avoirs d'épargne au 1er janvier	4 411 573 089	4 281 836 861
Cotisations d'épargne des employés	134 191 659	132 512 379
Cotisations d'épargne des employeurs	182 519 830	180 751 952
Exemptions du paiement des cotisations et mutations rétroactives	6 146 408	5 921 999
Autres cotisations et versements ¹⁾	52 605 587	51 207 910
Apports de libre passage	262 126 909	293 062 147
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	13 413 607	10 210 840
Remboursements versements anticipés EPL/divorces	9 296 996	8 434 349
Prestations de libre passage à la sortie	-400 103 496	-414 180 097
Prestations de libre passage en cas de résiliation du contrat	-31 388 141	-39 653 565
Versements anticipés EPL/divorces	-17 377 793	-20 699 509
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-114 461 623	-115 251 248
Dissolution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité: reprise dans la caisse de prévoyance		
Rentes de GEMINI Fondation collective	-83 200 809	-104 007 024
Rémunération du capital épargne	144 380 184	141 426 095
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	4 569 722 407	4 411 573 089

¹⁾ Comprend CHF 672 (année précédente CHF 783) pour l'augmentation de la prestation au minimum LPP lors de sorties.

Le taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux épargne est déterminé par les commissions de prévoyance paritaires des caisses de prévoyance après l'annonce du rendement net d'une caisse de prévoyance à la fin octobre (année précédente exceptionnellement fin septembre). Sont pris en compte le taux d'intérêt minimum LPP, l'article 46 OPP 2 «Amélioration des prestations des institutions de prévoyance collectives ou communes lorsque les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas été entièrement constituées» ainsi que les directives sur la constitution des réserves de fluctuation de valeurs. Le taux d'intérêt minimal LPP a également été appliqué lors des sorties en cours d'année, pour autant que la caisse de prévoyance n'ait pas pris de décision différente.

5.3 Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP

Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP L'avoir de vieillesse LPP de toutes les personnes assurées se montait à CHF 1 940 840 818 au 31 décembre 2025 (année précédente: CHF 1 918 578 683).

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Le capital de couverture des rentes existantes est calculé chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle en fonction de l'effectif des bénéficiaires de rente. Les bases techniques LPP 2020 sont appliquées (tableau périodique 2020). Un taux d'intérêt technique de 2,25% (année précédente 2,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 0,50% (année précédente 0,75%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 (bénéficiaires de rente «sans employeur» de la fondation).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	31.12.2025	31.12.2024
Total capital de couverture prestations de vieillesse	977 074 109	963 939 112
Total capital de couverture rentes de partenaires	69 068 899	68 117 516
Total capital de couverture rentes d'orphelins	4 066 713	4 008 886
Total capital de couverture prestations d'invalidité	97 663 372	95 143 912
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	319 312	325 404
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	1 148 192 405	1 131 534 830
Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	31.12.2025	31.12.2024
Total capital de couverture prestations de vieillesse	227 325 187	215 866 819
Total capital de couverture rentes de partenaires	30 131 599	27 123 386
Total capital de couverture rentes d'orphelins	944 934	986 918
Total capital de couverture prestations d'invalidité	11 506 697	11 873 528
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	0	5 621
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	269 908 417	255 856 272
Capital de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2025	31.12.2024
Total capital de couverture prestations de vieillesse	64 201 275	64 187 760
Total capital de couverture rentes de partenaires	8 039 785	10 052 261
Total capital de couverture rentes d'orphelins	27 161	7 940
Total capital de couverture prestations d'invalidité	7 108 907	7 029 656
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	71 246	127 879
Total capital de couverture caisses de prévoyance Rentes	79 448 374	81 405 496
Total capital de prévoyance	1 497 549 196	1 468 796 598

Évolution de l'effectif des bénéficiaires de rente

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par la caisse de prévoyance Rentes 1

Effectif	31.12.2024	Entrées	Sorties	31.12.2025	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	2 917	176	-94	2 999	82
Rentes de partenaire	252	21	-9	264	12
Bénéficiaires de rente d'invalidité	415	48	-39	424	9
Rentes d'enfants/d'orphelins	200	26	-37	189	-11
Total	3 784	271	-179	3 876	92

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par la caisse de prévoyance Rentes 2

Effectif	31.12.2024	Entrées	Sorties	31.12.2025	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	506	70	-2	574	68
Rentes de partenaire	92	18	-4	106	14
Bénéficiaires de rente d'invalidité	22	0	-1	21	-1
Rentes d'enfants/d'orphelins	17	4	-1	20	3
Total	637	92	-8	721	84

Nombre de rentes réassurées auprès d'une compagnie d'assurance

Effectif	31.12.2024	Entrées	Sorties	31.12.2025	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	179	0	-14	165	-14
Rentes de partenaire	115	2	-2	115	0
Bénéficiaires de rente d'invalidité	0	0	0	0	0
Rentes d'enfants/d'orphelins	5	0	-1	4	-1
Total	299	2	-17	284	-15

Nombre de bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées

Effectif	31.12.2024	Entrées	Sorties	31.12.2025	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	243	18	-21	240	-3
Rentes de partenaire	74	3	-14	63	-11
Bénéficiaires de rente d'invalidité	34	0	-3	31	-3
Rentes d'enfants/d'orphelins	12	3	0	15	3
Total	363	24	-38	349	-14

Total bénéficiaires de rentes	5 083	389	-242	5 230	147
--------------------------------------	--------------	------------	-------------	--------------	------------

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente correspond aux capitaux de couverture calculés sur les bases respectives et se compose de la manière suivante:

Le nombre des rentes de vieillesse et de rentes de conjoint est encore en cours d'augmentation, ce qui se reflète dans la croissance du capital de couverture. La méthode dite collective est appliquée au capital de couverture des rentes de partenaire expectatives.

Le capital épargne des bénéficiaires d'une rente d'invalidité est encore géré par les caisses de prévoyance affiliées selon leur plan de prévoyance respectif. Il est compris dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Six caisses de prévoyance au total gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur propre effectif. Leur capital de couverture est indiqué séparément, mais il est ajouté au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente dans les comptes consolidés.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Fin 2025, GEMINI Fondation collective a fait l'objet d'un contrôle actuariel conformément à l'article 52e LPP. L'expert en prévoyance professionnelle confirme que, à partir du 31 décembre 2025

- le taux d'intérêt technique moyen (1,96%) est approprié;
 - les bases techniques (LPP 2020, tableau périodique) sont appropriées;
 - le degré de couverture moyen est de 113,93%;
 - les valeurs cibles des réserves de fluctuation de valeurs des stratégies de placement sont suffisantes;
- la fondation collective offre, à la date de référence, la garantie de pouvoir remplir ses obligations; les dispositions réglementaires et actuarielles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
 - les mesures prises visant à couvrir les risques actuariels (âge, décès et invalidité) sont suffisantes.

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Caisse de prévoyance Rentes 1		
Provision pour invalidité	40 656 299	-
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	28 704 810	22 630 567
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 1	69 361 109	22 630 567
Caisse de prévoyance Rentes 2		
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	6 648 102	5 039 464
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 2	6 648 102	5 039 464
Caisses de prévoyance affiliées		
Provision pour taux de conversion	14 015 258	14 157 871
Provisions pour pertes sur retraites	11 198 727	12 207 869
Provision pour la retraite anticipée	-	495 684
Autres provisions techniques	5 875 593	6 330 046
Total géré par les caisses de prévoyance	31 089 578	33 191 470
Fondation		
Total géré par la fondation	-	-
Total général	107 098 789	60 861 501

5.6 Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées en vertu du règlement sur la constitution de provisions et de réserves en vigueur depuis le 31 décembre 2023. Le tableau ci-dessous se base sur la structure prévue par le règlement. Les provisions sont composées des éléments suivants:

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 1

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2020 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rente.

La provision pour les cas d'invalidité en suspens sert à financer les cas connus et inconnus dans lesquels une incapacité de travail existe déjà, mais pour lesquels aucune prestation n'a encore été versée.

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 2

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2020 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes.

Provisions au niveau des caisses de prévoyance

Quelques caisses de prévoyance constituent des provisions techniques au sens du règlement des provisions. Au total, six caisses de prévoyance gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur effectif, raison pour laquelle les provisions sont constituées et comptabilisées au niveau de la caisse de prévoyance. Toutes les provisions de ces caisses de prévoyance correspondent à la valeur cible à la fin 2025.

5.7 Bases techniques

Pour le bilan 2025, les bases actuarielles LPP 2020, Tableau périodique (TP) ont été utilisées pour l'année de base 2020 (année précédente: LPP 2020, TP). Le taux d'intérêt technique de l'année 2025 est de 2,25% (année précédente 2,25%) pour la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 0,50% (année précédente 0,75%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 pour des bases analogues.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres sont gérés séparément par caisse de prévoyance affiliée. Cela signifie qu'un degré de couverture individuel est calculé pour chaque caisse de prévoyance.

Dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui gère les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées à la Fondation, le degré de couverture au 31 décembre 2025 s'établit à 106,55 % (année précédente 106,84%).

Dans la caisse de prévoyance Rentes 2 qui gère les bénéficiaires de rente dits «sans employeurs», le taux de couverture s'établissait à 107,82% au 31 décembre 2025 (année précédente: 109,34%).

Au 31 décembre 2025, aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert.

Degré de couverture y compris réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre de caisses de prévoyance	Caisses de prévoyance %	Capitaux épargne/ de couverture ¹⁾ CHF	Réserve de fluctuation de valeurs/Valeur cible CHF	Excédent de couverture/ découvert CHF	Excédent de couverture/ découvert %	Déficit de la réserve CHF	Somme du bilan CHF	Somme du bilan %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de cas d'invalidité	Nombre d'assurés au total
100-104,99	2	0,79	8 820 627	776 215	406 636	0,05	369 579	9 227 263	0,13	5	-	5
105-109,99	63	24,80	2 665 114 110	235 372 673	194 237 810	23,67	32 578 130	2 859 351 920	40,88	6 848	100	6 948
110-114,99	72	28,35	1 487 909 395	166 212 607	194 240 911	23,67	521 824	1 682 150 306	24,05	10 338	121	10 459
115-119,99	56	22,05	1 168 821 976	137 108 594	200 622 347	24,45	-	1 369 444 323	19,58	6 030	122	6 152
A partir de 120	61	24,02	841 403 391	121 461 172	231 196 949	28,17	-	1 072 600 340	15,33	5 729	133	5 862
Total	254	100,00	6 172 069 498	660 931 261	820 704 654	100,00	33 469 533	6 992 774 152	99,97	28 950	476	29 426
Contrats d'années précédentes résiliés ²⁾			2 300 893					2 300 893				
Total général ³⁾			6 174 370 391					6 995 075 045				

¹⁾ Provisions techniques incluses

²⁾ Divers contrats résiliés avant le 31.12.2025, mais qui présentent encore un capital épargne.

³⁾ Le total général ne comprend pas les provisions au niveau de la fondation d'un montant de CHF 26 306 849.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Comité de placement

Le Comité de placement nommé par le Conseil de fondation surveille les gérants de fortune en collaboration avec l'Investment Controller indépendant UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle. Complementa SA, Saint-Gall, reste à la disposition du Comité de placement en tant que contrôleur. Le Conseil de fondation reçoit continuellement des informations sur l'évolution globale des placements, le respect des objectifs et les aspects liés aux placements.

Membres

Marianne Fassbind (présidente), Dynamics Group AG
 Felix Kottmann, Kottmann Advisory AG
 Ueli Mettler, c-alm AG
 Mariusz Platek, Caisse de pension de la ville de Winterthour
 Vital G. Stutz, Advozug GmbH

Pools de placement

En 2025, la fortune de GEMINI Fondation collective a été investie dans les six pools de placement GEMINI Pool 0, GEMINI Pool 25, GEMINI Pool 35, GEMINI Pool 50, GEMINI Pool Rentes 1 et GEMINI Pool Rentes 2, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Gérants de fortune

Le Conseil de fondation délègue la gestion de fortune par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et des sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

La fondation assure elle-même la gestion de fortune des catégories de placement Immobilier Suisse non coté, Immobilier étranger et Placements alternatifs. Pour ces catégories de placement, la fondation investit exclusivement dans diverses fondations d'investissement gérées professionnellement. Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève Syz Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'Etat monnaies étrangères hedged	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'entreprise monnaies étrangères hedged	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Global high yield hedged	Principal Global Investors (Switzerland) GmbH, Zurich Schroders Investment Management (Switzerland) AG, Zurich
Actions Suisse	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Actions étranger	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Actions étranger hedged	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Infrastructure	Brookfield Infrastructure Partners, Canada IFM Investors, Australie J.P. Morgan, USA
Hypothèques Suisse	Swisscanto Fondations de placement, Zurich Fondations de placement UBS, Zurich VZ Vermögenszentrum, Zurich

Custody

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

Communication sur le comportement de vote

GEMINI Fondation collective suit les recommandations d’Ethos en matière de droit de vote et a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l’exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s’oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s’écarter de la proposition d’Ethos lorsqu’il ne partage pas l’opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

6.2 Mise à contribution d’extensions avec indication concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque

L’article 50 OPP 2 régit la sécurité et la répartition du risque des placements. Il exige que les placements soient sélectionnés, gérés et contrôlés avec soin. Le Conseil de fondation examine régulièrement la stratégie de placement.

La remarque relative à la fortune de GEMINI Fondation collective s’applique par analogie aux 23 stratégies de placement gérées séparément pour chaque client. Il se peut que ces stratégies comportent une quote-part plus élevée de placements non traditionnels ou immobiliers que les pools GEMINI, ce qui a une incidence sur les valeurs consolidées de la fondation. UBS Switzerland SA établit un rapport mensuel distinct pour chacune de ces stratégies, tandis que Complementa AG veille au respect des stratégies et établit un rapport trimestriel à l’attention du Conseil de fondation.

Certaines caisses de prévoyance choisissent délibérément une stratégie de placement qui dépasse les marges maximales autorisées pour certaines catégories de placement selon l’OPP 2. Ces caisses de prévoyance doivent, à la fin de l’année, soumettre un «justificatif d’extension» (rapport concluant), dans lequel il convient d’expliquer pourquoi, du point de vue de la sécurité et d’autres éléments spécifiques aux caisses de prévoyance, une autre allocation stratégique des actifs peut être judicieuse. Le

Conseil de fondation décide si les documents fournis constituent une justification suffisante et reçoit en outre régulièrement un rapport qualitatif du conseiller en investissement.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées par caisse de prévoyance sur la base de l’excédent de recettes obtenu. Le montant des réserves nécessaires découle de la stratégie de placement choisie par la commission de prévoyance de la caisse de prévoyance affiliée. Le calcul de la valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que de la valeur pour la réserve de fluctuation de valeurs supérieure recommandée (= fonds libres) se fonde sur le concept élaboré par Complementa SA, l’entreprise mandatée par le Conseil de fondation pour effectuer le calcul.

Les deux valeurs en pourcentage des fonds engagés sont recalculées chaque année pour tous les clients. Cette valeur ajoutée aux six pools de placement GEMINI constitue la fortune sous gestion qui s’élevait ainsi à CHF 6 916 241 217 (année précédente: CHF 6 667 049 673) au 31 décembre 2025.

Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

	Obligatoire	Surobligatoire (caisses complémentaires et pour cadres)
	%	%
GEMINI Pool 0	5,3	4,0
GEMINI Pool 25	10,1	8,8
GEMINI Pool 35	11,9	10,5
GEMINI Pool 50	15,5	14,1

Conformément au principe de prudence, les caisses de prévoyance devraient constituer des réserves supplémentaires afin de pouvoir compenser les revers du marché sur plusieurs années.

6.4 Présentation des placements par pool et par catégorie

Les valeurs de marché des tableaux suivants diffèrent légèrement des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan. Ceci résulte du fait que diverses sources de données ont été utilisées à différents moments pour des raisons opérationnelles.

Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 0 (2 caisses de prévoyance)					
Liquidités	5,0			1 201 941	4,9
Obligations CHF	38,0			10 166 315	41,5
Hypothèques Suisse	30,0			6 301 010	25,7
Immobilier Suisse	27,0			6 810 182	27,8
Total	100,0			24 479 448	100,0
GEMINI Pool 25 (140 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	15,0	16 806 896	1,0
Obligations CHF	19,0	16,0	21,0	341 604 081	19,4
Obligations monnaies étrangères	21,0	17,0	25,0	384 387 857	21,8
dont emprunts d'États ME hedged	(6,0)	(5,0)	(7,0)	94 212 771	5,3
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(11,0)	(9,0)	(13,0)	212 094 917	12,0
dont obligations Global high yield	(4,0)	(3,0)	(5,0)	78 080 170	4,4
Actions Suisse	9,0	7,0	11,0	161 023 868	9,1
Actions étranger	16,0	14,0	18,0	282 344 517	16,0
Placements alternatifs	0,0	0,0	2,0	113 572	0,0
Infrastructure	5,0	0,0	7,0	78 263 867	4,4
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	396 379 421	22,5
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	71 350 768	4,0
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	31 706 980	1,8
Total	100,0			1 763 981 827	100,0
GEMINI Pool 35 (70 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	13,5	74 065 232	4,7
Obligations CHF	15,0	13	17,0	212 233 613	13,6
Obligations monnaies étrangères	15,0	12,0	18,0	200 376 915	12,8
dont emprunts d'États ME hedged	(3,0)	(2,0)	(4,0)	31 022 106	2,0
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(8,0)	(7,0)	(9,0)	112 987 396	7,2
dont obligations Global high yield	(4,0)	(3,0)	(5,0)	56 367 413	3,6
Actions Suisse	12,0	10,0	14,0	196 047 599	12,5
Actions étranger	11,5	10,0	13,0	184 898 498	11,8
Actions étranger hedged	11,5	10,0	13,0	185 339 360	11,9
Actions marchés émergents en liquidation	0,0	0,0	0,0	305 778	0,0
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	55 605	0,0
Infrastructure	5,0	0	7,0	69 222 760	4,4
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	348 504 365	22,3
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	63 979 566	4,1
Hypothèques Suisse	2,0	0	4,0	28 216 321	1,8
Total	100,0			1 563 245 612	100,0
GEMINI Pool 50 (15 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	12,5	8 256 828	3,1
Obligations CHF	8,0	6,0	10,0	17 734 670	6,6

Obligations monnaies étrangères	7,0	5,0	9,0	17 243 561	6,4
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(3,5)	(2,5)	(4,5)	8 616 648	3,2
dont obligations Global high yield	(3,5)	(2,5)	(4,5)	8 626 913	3,2
Actions Suisse	17,0	15,0	19,0	47 265 046	17,6
Actions étranger	13,0	11,0	15,0	35 358 924	13,1
Actions étranger hedged	20,0	18,0	22,0	55 364 914	20,6
Actions marchés émergents en liquidation	0,0	0,0	0,0	68 029	0,0
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	24 224	0,0
Infrastructures	5,0	0,0	7,0	11 917 638	4,4
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	59 728 708	22,2
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	11 271 082	4,2
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	4 858 229	1,8
Total	100,0			269 091 853	100,0

¹⁾ Y compris les liquidités sur le Managed Account (ne figurent pas dans la fiche technique).

27 caisses de prévoyance avec au total 23 stratégies de placement déterminent et surveillent leur stratégie de placement individuellement. Ensemble, elles gèrent une fortune totale de CHF 1 753 835 852 (année précédente: CHF 1 646 179 521). CHF 1 200 604 (année précédente: CHF 924 291) sont investis dans le pool Réserve de co-tisations de l'employeur Fonds Marché monétaire.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Rapport OPP 2, 2025	31.12.2025 CHF		31.12.2024 CHF		Différence CHF	
Marché monétaire	214 657 124	3,1%	345 286 650	5,2%	-130 593 280	-37,8%
Compte CHF	71 065 716		127 169 211		-56 067 249	
Fonds marché monétaire CHF	4 293 226		2 962 881		1 330 345	
MAC Liquidity management	136 303 812		213 218 597		-76 914 785	
Comptes en monnaies étrangères	2 535 768		1 935 961		599 806	
Garanties de change	272 065	0,0%	0	0,0%	272 065	0,0%
Total obligations	2 212 393 233	31,7%	2 222 825 912	33,2%	-10 432 680	-0,5%
Obligations CHF	1 053 874 825		1 062 255 029		-8 380 204	
Obligations monnaies étrangères hedged	87 797 943		60 360 927		27 437 016	
Obligations monnaies étrangères	24 840 259		24 556 398		283 861	
Emprunts d'État ME hedged	234 639 609		281 291 353		-46 651 744	
Emprunts d'entreprises ME hedged	604 935 408		588 465 140		16 470 268	
Global high yield hedged	198 191 804		188 057 649		10 134 154	
Dette marchés émergents hedged	1 916 238		11 781 996		-9 865 758	
Dette marchés émergents	6 197 147		6 057 420		139 727	
Total emprunts convertibles	16 462 870	0,2%	14 597 855	0,2%	1 865 014	12,8%
Emprunts convertibles ME hedged	16 462 870		14 597 855		1 865 014	
Hypothèques Suisse	133 654 817	1,9%	129 069 741	1,9%	4 585 076	3,6%
Immobilier	1 694 728 312	24,3%	1 479 063 200	22,1%	215 665 113	14,6%
Immobilier Suisse coté	32 624 286		29 342 237		3 282 048	
Immobilier Suisse non coté	1 449 421 100		1 233 151 332		216 269 769	
Immobilier étranger coté	4 249 965		3 766 833		483 132	
Immobilier étranger non coté	110 029 193		114 381 006		-4 351 814	
Immobilier étranger non coté hedged	98 403 768		98 421 791		-18 023	
Total actions	2 247 299 103	32,2%	2 059 321 980	30,8%	187 977 123	9,1%
Actions Suisse	814 461 214		734 851 076		79 610 138	
Actions étranger	890 455 147		887 331 203		3 123 945	
Actions étranger hedged	507 601 116		409 121 602		98 479 514	
Actions marchés émergents	34 781 626		28 018 100		6 763 526	
Placements alternatifs	462 415 870	6,6%	436 829 139	6,5%	25 586 731	5,9%
Marché monétaire monnaies étrangères ¹⁾	111 891		126 780		-14 889	
Produits structurés	2 148		82 977		-80 829	
Senior loans hedged	14 547 321		12 518 817		2 028 503	
Matières premières	4 618 725		2 526 325		2 092 400	
Insurance linked securities	14 929 279		16 858 125		-1 928 846	
Hedge funds	28 754 898		30 934 093		-2 179 195	
Private equity	136 367 676		113 822 403		22 545 272	
Infrastructures	230 816 539		230 626 380		190 158	
Infrastructures hedged	32 267 394		29 333 238		2 934 156	
Total	6 981 611 329	100,0%	6 686 994 478	100,0%	294 888 916	4,4%

¹⁾ Contient uniquement des capitaux en liaison avec le private equity gérés à la demande sur le marché monétaire.

Rapport OPP 2, 2025

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2025 %	Maximum OPP 2 %	31.12.2024 %
Titres hypothécaires	1,9	50,0	1,9
Actions	32,2	50,0	30,8
Immobilier	24,3	30,0	22,1
Placements alternatifs	6,6	15,0	6,5
Monnaies étrangères sans couverture de change	20,9	30,0	21,4
Infrastructures	3,8	10,0	3,9

6.5 Engagements de capitaux ouverts

À la fin 2025, divers engagements de capitaux ouverts subsistent. Au niveau de la fondation, ils sont de CHF 12,5 millions. Auprès de quatre caisses de prévoyance avec une gestion individuelle de fortune, ils se montent à CHF 12,2 millions, USD 1,1 million et EUR 0,7 million.

6.6 Securities lending

Les opérations de prêt de titres sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements et s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2025, conformément à la décision du Conseil de fondation et comme l'année précédente déjà, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

6.7 Explications relatives au résultat net des placements

Rendement de la fortune totale

	2025 CHF	2024 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	6 874 059 441	6 360 971 234
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	7 213 069 510	6 874 059 441
Moyenne des actifs (non pondérée)	7 043 564 475	6 617 515 337
Résultat net du placement de la fortune avant rémunération des réserves de cotisations de l'employeur	326 366 467	410 908 168
Rémunération des réserves de cotisations de l'employeur en moins/en sus ¹⁾	-1 955 792	-2 705 441
Résultat net effectif	324 410 674	408 202 727
Rendement non pondéré obtenu sur la fortune totale en %	4,61	6,17

¹⁾ Comme les réserves de cotisations de l'employeur sont créditées au résultat des titres en francs suisses ou en sont débitées par GEMINI, elles sont prises en compte ici après avoir été déduites du résultat net du compte d'exploitation selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

Le résultat des titres est calculé individuellement pour chaque caisse de prévoyance. Les caisses de prévoyance fixent la rémunération des capitaux épargne de leurs assurés sur cette base. L'employeur peut choisir d'investir les avoirs de la réserve de cotisations de l'employeur de manière analogue aux capitaux de prévoyance ou dans un fonds du marché monétaire auprès de la banque Pic-tet & Cie, qui a généré un rendement de 0,09% en 2025.

Rendement obtenu

	2025 %	2024 %
GEMINI Pool 0	1,35%	4,06
GEMINI Pool 25 ¹⁾	3,75%	5,40
GEMINI Pool 35	5,40%	7,18
GEMINI Pool 50	7,38%	8,99

¹⁾ Pool 20 jusqu'au 31.12.2024

Ces valeurs sont des rendements pondérés sur le temps (time-weighted rate of return) dans les pools GEMINI. Le résultat des titres réalisé par chaque caisse de prévoyance est calculé individuellement selon le rendement pondéré monétaire (money-weighted rate of return).

Durant l'exercice sous revue 0,13% (année précédente: 0,13%), soit CHF 5 733 687 (année précédente: CHF 5 510 485) ont été imputés aux capitaux épargne pour les frais non couverts de la fondation.

Le bureau administratif gère les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux financiers prévisibles. Les comptes bancaires chez UBS Switzerland AG affichaient un solde de CHF 70 170 340 (année précédente: CHF 67 003 714) au 31 décembre 2025.

6.8 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Pools de la fondation		
Pool 0	24 479 448	40 178 894
Pool 25	1 748 594 412	1 959 832 816
Pool 35	1 546 380 218	1 270 834 830
Pool 50	264 540 342	207 524 539
Pool Rentes 1	1 267 762 830	1 245 063 879
Pool Rentes 2	272 643 192	258 472 670
Pool Réserves de cotisations des employeurs Pools 0 à 50	36 804 320	38 038 234
Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	1 200 604	924 291
Total placements de fortune transparents	5 162 405 365	5 020 870 152
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	-	-
Total placements de fortune des pools de la fondation	5 162 405 365	5 020 870 152
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Clients avec placements de fortune individuels Total des placements de fortune transparents	1 753 085 852	1 641 643 919
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	750 000	4 535 602
Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels	1 753 835 852	1 646 179 521
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	99,96%	99,72%
Total des placements de fortune	6 916 241 217	6 667 049 673
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	99,99%	99,93%
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		
Honoraires du Comité de placement	174 403	184 149
Complementa SA (conseil)	151 854	155 410
Conseil et gestion de fortune en général	130 444	152 128
Frais bancaires	27 792	26 596
Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés	484 492	518 283
Total de tous les frais pour les placements collectifs	21 067 861	20 699 495
TER Pool 0	0,58%	0,54%
TER Pool 25	0,44%	0,45%
TER Pool 35	0,44%	0,45%
TER Pool 50	0,44%	0,45%
TER Pool Rentes 1	0,36%	0,38%
TER Pool Rentes 2	0,30%	0,30%
TER Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	0,11%	0,11%
TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI	0,38%	0,38%
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,41%	0,42%
Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation	30 187 426	29 646 909
Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents	0,44%	0,44%

Liste des placements de fortune non transparents à la date de clôture du bilan (clients avec placements de fortune individuels) ¹⁾

ISIN/Valeur ²⁾	Prestataire	Nom du produit	Nombre de parts	Cours en CHF	Valeur de référence au jour de CHF	en % des placements collectifs non transparents
ZZ302_617163 ³⁾	Hermes World USD	HERMES WORLD USD	271,563	0,00	0	0,00
XD1499458762	UBS Neut Alpha Stra	A&Q NETR B/140	750,000	1000,00	750 000	100,00

¹⁾ Les produits énumérés correspondent à des investissements récents pour lesquels il n'y a pas encore de TER révisé à la date de clôture du bilan.

²⁾ N° ISIN partiellement inconnu

³⁾ Ce produit résulte d'une faillite. Un dividende de faillite ne peut donc pas être exclu.

6.9 Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de cotisations des employeurs

Les créances envers les employeurs concernent des avoirs sur les comptes courants réalisables à court terme (comptes débiteurs) totalisant CHF 23 993 044, et compensées durant le premier trimestre de l'année suivante. La limite de 20% de la fortune totale de la caisse de prévoyance n'est pas dépassée au cas par cas. Les employeurs versent les cotisations mensuellement, ce qui évite de trop grandes créances. Les réserves de cotisations des employeurs s'élèvent à CHF 42 127 952. Il s'agit, sans exception, de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation.

	2025 CHF	2024 CHF
Réserves de cotisations de l'employeur au 1 ^{er} janvier	44 457 084	43 497 854
Attribution ¹⁾	2 284 618	2 564 551
Utilisation ¹⁾	-6 569 541	-4 310 763
Intérêt	1 955 792	2 705 441
Total réserves de cotisations de l'employeur au 31 décembre	42 127 952	44 457 084

¹⁾ Comprend aussi divers transferts de capitaux internes et des transferts dans la réserve de fluctuations de valeurs.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Créances

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Avoirs de primes auprès de Swiss Life	23 333	17 913
Avoirs de primes auprès de Zurich	148 201	230 116
Total	171 534	248 029
Avoirs auprès de Swiss Life du contrat spécial d'une caisse de prévoyance	1 948 451	2 059 170
Avoirs de personnes affiliées auprès de leur institution de prévoyance précédente	-60 145	45 126 107
Demande de remboursement de prestations de rentes	95 158	77 222
Avoirs auprès de créanciers (engagements à court terme)	8	6 751
Créance chez un client	-	15 300
Autres créances en cours d'année	460 268	590 349
Total	2 443 740	47 874 899

7.2 Compte de régularisation actif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2025. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Cotisations et prestations ne pouvant être comptabilisées que l'année suivante	139 358 127	25 322 854
Total	139 358 127	25 322 854

7.3 Dettes

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Versements en attente de prestations de sortie	74 414 665	60 476 135
Versements en attente de prestations en capital en cas de retraite ou de décès	5 687 042	7 476 684
Avoirs des comptes courants des employeurs affiliés envers la fondation	2 450 844	1 653 331
Avoirs du fonds de garantie LPP	1 835 936	1 728 632
Dettes envers les courtiers	–	26 686
Dettes résultant de liquidations partielles	143 557	493 557
Autres dettes	4 652 927	21 117 986
Total	89 184 971	92 973 010

7.4 Compte de régularisation passif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1er janvier 2025. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Au niveau de la fondation: prestations d'assurance du trimestre suivant déjà reçues	1 496 327	1 534 452
Au niveau des caisses de prévoyance: prestations d'assurance encore non facturées	1 554 588	85 300
Au niveau de la fondation: diverses dettes à court terme	44 078 521	31 139 853
Transactions sur titres de la comptabilité des titres comptabilisées au niveau de la fondation	-	22 141
Total	47 129 435	32 781 746

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Aucune

9. WEITERE INFORMATIONEN MIT BEZUG AUF DIE FINANZIELLE LAGE

9.1 Découvert/explications des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2025, aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert.

9.2 Renonciation de l'employeur à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur

Actuellement, il n'y a plus de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

9.3 Liquidations partielles/résiliations de contrat

Au 31 décembre 2025, des liquidations partielles étaient en suspens dans huit caisses de prévoyance.

À la suite de résiliations de contrat courant 2024, des capitaux de prévoyance ont été versés début 2025 à raison de CHF 70 170 340 au total.

9.4 Honoraires du Conseil de fondation et du Comité de placement

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Conseil de fondation	251 470	283 933
Comité de placement	174 403	184 149

9.5 Procédures judiciaires en cours

Des procédures judiciaires sont en cours avec l'employeur d'une caisse de prévoyance ainsi qu'avec sept cas de pension auprès de sept caisses de prévoyance.

9.6 Rétrocessions

Dans les contrats passés avec GEMINI Fondation collective, les gérants de fortune s'engagent à notifier d'eux-mêmes et à verser à GEMINI Fondation collective (au plus tard jusqu'à la fin février de la nouvelle année) toutes les rétrocessions reçues pour l'année écoulée.

Il résulte du contrôle effectué auprès de tous les gérants de fortune (y compris les clients avec stratégie de placement individuelle) qu'en 2025, des rétrocessions à hauteur de CHF 842 052 ont été créditées directement aux diverses catégories de placement de GEMINI Fondation collective sous forme de rabais sur les coûts, de rémunérations pour la distribution et de commissions de portefeuille.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun

Ce document est exclusivement destiné à des fins d'information. Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs. Le rapport de l'organe de révision faisant foi est disponible uniquement en allemand. En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les textes allemand, français et anglais de ce rapport annuel, seul le texte allemand fait foi.